

SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes,
97300 CAYENNE – Guyane française

PJ109 : Résumé non technique de l'étude d'impact

Rapport

Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01

HDE / JPT

21/11/2020



SCC

PK 0.8, Route de dégrad des cannes, 97300 CAYENNE – Guyane française

PJ109 : Résumé non technique de l'étude d'impact

Ce rapport a été rédigé avec la collaboration de :

Objet de l'indice	Date	Indice	Rédaction Nom / signature	Vérification Nom / signature	Validation Nom / signature
Rapport	21/11/2020	01	H. DEDIEU	JP LENGLET	JP LENGLET

Numéro de contrat / de rapport :	Réf : CACICA205352 / RACICA04264-01
Numéro d'affaire :	A54568
Domaine technique :	Air Conseil Industrie

BURGEAP Agence Caraïbes • 12 Immeuble Les Flamboyants – Z.I. La Lézarde – 97232 Le Lamentin

Tél : 0596 55 08 60 • Fax : 05.96.56.82.45 • burgeap.caraibes@groupeginger.com

SOMMAIRE

1.	Localisation et organisation du site.....	4
2.	Principaux enjeux selon l'étude d'impact.....	5
3.	Principaux enjeux sanitaires	8
4.	Remise en état.....	9
	4.1 Site général	9
	4.2 Carrière.....	9
5.	Raisons du choix du site et solutions de substitution	10

FIGURES

Figure 1 : Périmètres et organisation du site.....	4
--	---

TABLEAUX

Tableau 1 : Enjeux de l'étude d'impact.....	5
Tableau 2. Solutions de substitution.....	10

1. Localisation et organisation du site

Le site de SCC¹ est localisé dans le département de Guyane (973), sur la commune de Cayenne, au niveau des Carrières Cabassou PK8, route Dégrad des Cannes (RN3).

Le site s'étend sur près de 36 hectares, dont seulement 5 ha sont défrichés (14% de la superficie totale). SCC bénéficie de la **maitrise foncière** de l'emprise du site et du projet d'extension.

Figure 1 : Périmètres et organisation du site



¹ SCC : Société des Carrières de Cabassou.

2. Principaux enjeux selon l'étude d'impact

Tableau 1 : Enjeux de l'étude d'impact

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Urbanisme SAR ² Loi Littoral	Plan local d'urbanisme Schéma d'aménagement régional (espace naturel de conservation durable où la production d'énergie renouvelable est autorisée) Commune de Cayenne soumise à la Loi Littoral	Projet compatible Plan local d'urbanisme en cours de révision pour intégrer le projet d'extension de la carrière Site à plus de 3 km du littoral, implantée en zone industrielle et continuité d'une site industriel existante et autorisé	/
SDAGE ³	Orientations / dispositions concernant le projet	Rejets aqueux (eau pluviale, eau sanitaire, eau du lac de Madeleine)	Réduction : étude hydraulique pour la vidange du plan d'eau, traitement des eaux potentiellement polluées avant rejet au milieu naturel
SDC ⁴	Besoin de granulats dans le cadre du développement urbain du bassin de Cayenne Préconisation d'extension et d'approfondissement des carrières existantes	Projet d'extension de la carrière y répondant directement	/
SRCAE ⁵	Réduction des émissions de gaz à effet de serre, économies d'énergie	Covoiturage privilégié Circulation de véhicules et d'engins	Evitement de trajets inutiles sur site (plan de circulation, localisation du concasseur primaire en fond de fouille pour limiter le linéaire parcouru par les tombereaux...)
Plans déchets	Réduction de la production	Déchets dangereux et non dangereux générés par le site	Stockage en contenant étanche sur rétention si nécessaire Evacuation pour traitement par entreprise agréée Réduction des flux (recyclage, réutilisation...)
Contrat de plan Etat-région	Besoins en granulats et produits dérivés (bétons)	Production de granulats et de bétons	/
Voisinage	Premières habitations à 70 m du site (localisation en zone urbaine)	Nuisances diverses (bruit, trafic, poussières...)	Evitement : clôture/gardiennage/alarme...

² SAR : Schéma d'aménagement régional.

³ SDAGE : Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux.

⁴ SDC : Schéma des carrières.

⁵ SRCAE : Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Economie / activités industrielles et artisanales	Taux de chômage de 30,5% à Cayenne (taux de chômage moyen guyanais : 19%)	Maintien d'emplois directs et indirects, taxes	/
ERP ⁶	Plusieurs dans le secteur du site (supermarché...)	/	Evitement : accès interdit au public
Loisirs / tourisme / chasse	Présence potentielle de randonneurs / pêcheurs / chasseurs autour du site Activités alentours (terrains de tennis, camp de tir...)	Projet générant des nuisances (consommation d'espace, bruit, modification du paysage...)	Réduction : consommation d'espace optimisée et projet de remise en état en base de loisir aquatique
Infrastructures	Accès par la RN3 Pas de canalisation de transport de matières dangereuses Pas d'aéroport ou aérodrome à proximité	Trafic de véhicules légers et de poids-lourds Dégradation potentielle de la RN3 Risque d'accident	Nettoyage, réparation de voirie... en cas de dégradation imputée à SCC
Paysage	Espace industriel (infrastructures existantes), boisement et lac de la Madeleine	Pas de création de nouveaux points visuels étant donné l'extension en continuité de la carrière actuelle, déjà visible depuis la RN1 et les habitations proches	Réduction de l'impact : écrans visuels naturels végétaux préservés au maximum, merlons en limite de site Covisibilité limitée
Biens culturels et archéologiques	Aucun bien culturel ou zone archéologique identifié à proximité	Modification du paysage (extension de la carrière)	Evitement : DAC ⁷ ne souhaitant pas prescrire un diagnostic préalable En cas de découverte archéologique, prévention des services dédiés Réduction : voir partie « paysage »
Sites classés / inscrits	Site le plus proche à près de 3 km	/	/
Climat	Climat en deux saisons (sèche / humide) Vents dominants d'Est-Nord-Est Hygrométrie proche de 100% en saison de pluies Effet de serre	Emissions atmosphériques dues au trafic et à la consommation d'électricité des équipements	Réduction par limitation du trafic et de la vitesse, entretien des matériels et équipements

⁶ ERP : Etablissements Recevant du Public.

⁷ DAC : Direction des Affaires Culturelles.

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Sous-sol	Pas de sites BASOL à proximité Sites BASIAS au droit et autour du site (SCC et anciennes entreprises lors d'exploitations passées)	Risque de pollution Modification du sous-sol Risque de modification lié aux tirs de mine	Evitement / réduction : Imperméabilisation des zones de stockage / dépôtage Produits et déchets polluants sur rétention Kit anti-pollution Tirs de mine réalisés dans les règles de l'Art par une entreprise spécialisée
Eaux souterraines	Pas d'eau souterraine identifiée au droit du site lors de l'exploitation de la carrière	Risque de pollution de nappe sous-jacente	Voir « sous-sol »
Eaux superficielles	Pas de cours d'eau sur le site Crique Cabassou à quelques dizaines de mètres du site	Rejets d'eaux pluviales et des eaux de vidange du lac de la Madeleine	Voir « sous-sol » Réduction : traitement avant rejet en cas d'eau polluée, suivi des rejets aqueux, étude hydraulique spécifique pour la vidange du lac de la Madeleine
Risque inondation	Site à l'écart des zones inondables	/	/
Air	Dépassements des seuils réglementaires pour les poussières (Sahara)	Envois de poussières minérales Gaz d'échappement des véhicules / engins	Evitement de trajet inutile Arrosage au niveau des voiries, stocks de granulats, centrale à béton
Odeur	Aucune particularité	Aucune odeur particulière générée	/
Bruit	Contexte naturel (chants d'oiseaux, mouvements des arbres...) et anthropique (trafic, habitat, autres activités)	Fonctionnement d'équipements (concasseurs, pelle, tombereaux...) Trafic de véhicules légers et de poids-lourds	Réduction du trafic limité au minimum nécessaire
Vibration	Aucune particularité	Aucune vibration particulière générée	/
Emissions lumineuses	Contexte naturel influencé par les phares sur la RN3 et les éclairages des constructions proches	Eclairage de sécurité, phares des véhicules / poids-lourds / engins	Evitement / réduction : éclairages intérieurs éteints en l'absence du personnel, éclairages extérieurs vers le sol, conception des ouvrants pour limiter l'utilisation d'éclairage artificiel
Zones agricoles	Aucune identifiée à proximité	/	/
Zones forestières	Boisement sur le site	Défrichement	Réduction : surface optimisée (seul 14% de la superficie totale du projet est défriché)

Thème	Enjeux	Effets	Mesures
Zones de pêche	Aucune pêche sur le site	/	Interdiction d'accès
Zones naturelles protégées	Pas de réseau Natura 2000 Pas de ZNIEFF au droit du site	/	/
Faune / flore / habitats	Habitats : sensibilité négligeable à modérée Flore : sensibilité faible Faune : sensibilité faible à forte	Pas de nouvelle imperméabilisation Défrichage pour l'extension de la carrière Consommation d'espace (boisement et plan d'eau) Nuisances (bruit, trafic...) Incidence sur les habitats : négligeable à modérée Incidence sur la flore : faible Incidence sur la faune : faible à forte	Evitement : Adaptation des travaux (carrière) Capture et destruction des tortues de Floride avant la vidange du lac de la Madeleine Création de nichoirs pour faucon orangé et/ou chouettes effraies Réduction : Remise en état (base de loisir aquatique) Capture et réintroduction de <i>Thamodynastes pallidus</i> (serpent) Restauration d'un corridor écologique Destruction des populations d'espèces végétales allochtones envahissantes
Projet connu	Aucun à proximité	/	/

3. Principaux enjeux sanitaires

La méthodologie suivie pour la réalisation du volet santé est celle de l'ERS⁸ préconisée par les guides de références de l'INVS et de l'INERIS.

L'ERS repose sur le concept « sources – vecteurs – cibles » :

- Source de substances avec un impact potentiel,
- Transfert des substances par un « vecteur » vers un point d'exposition,
- Exposition à ces substances des populations (ou « cibles ») situées au point d'exposition.

L'analyse de la zone d'étude a permis de mettre en avant que le site était localisé dans une zone urbanisée. Les tiers les plus proches sont des constructions à 70 m. Aucun captage d'eau potable n'est présent à proximité du site.

Les sources d'émissions aqueuses préidentifiées sont :

- Les eaux pluviales, qui sont dirigées, si nécessaire après passage en séparateur à hydrocarbures et régulation par bassin de rétention, vers le milieu naturel (Crique Cabassou),
→ Source non retenue : eaux pluviales traitées si nécessaires et assimilables à des rejets urbains classiques,

⁸ ERS : Evaluation du Risque Sanitaire.

- Des eaux usées sanitaires qui sont infiltrées dans le sol, après passage par une fosse septique,
→ Source non retenue : eaux traitées et assimilables à des rejets urbains classiques.

Les sources d'émissions atmosphériques préidentifiées sont :

- Gaz d'échappement dus à la circulation d'engins, de véhicules et de poids-lourds,
→ Source non retenue : rejet faible (trafic limité) et assimilable à un rejet urbain classique,
- Envols de poussières minérales au niveau de la carrière et des stockages de granulats,
→ Source retenue,
- Envols de poussières minérales au niveau de la centrale à béton,
→ Source retenue.

Deux sources d'émission sont retenues pour l'ERS. Les flux de poussières minérales ont été évalués à près de 6 T/an. Les poussières minérales ne disposent pas de valeur toxicologiques, mais uniquement de valeurs guides. Elles sont donc retenues comme traceur d'émission. Aucun traceur de risque n'est identifié.

Afin de maîtriser les émissions du site :

- Pour limiter les envols de poussières :
 - Les trajets internes sont optimisés au maximum pour diminuer le linéaire emprunté,
 - L'arrosage est réalisé si nécessaire (pistes, installations de traitement...), pour rappel le fond de fouille est humide,
- Les rejets atmosphériques font l'objet d'analyses périodiques.

La méthodologie a été conduite sur la base des connaissances scientifiques actuelles, ainsi que sur les hypothèses émises qui sont essentiellement conservatrices à majorantes.

4. Remise en état

4.1 Site général

Dans l'hypothèse éventuelle d'une mise à l'arrêt définitif ou d'un transfert de l'installation autorisée sur un autre site, il serait procédé à la remise en état du site dans un état tel qu'il ne s'y manifeste **aucun des dangers ou inconvénients** soit pour la commodité du voisinage, soit pour la santé, la sécurité, la salubrité publique, soit pour l'agriculture, soit pour la protection de la nature et de l'environnement, soit pour la conservation des sites et des monuments.

Le site, en cas de cessation d'exploitation d'une installation classée, retiendra les dispositions suivantes pour la remise en état du site, conformément au Code de l'Environnement, et répondre aux exigences de :

- Sécurisation des installations,
- Prévention des nuisances et pollutions,
- Vérification de l'absence de pollution du sol et de l'eau environnants.

SCC respectera l'usage futur fixé dans son Arrêté Préfectoral.

4.2 Carrière

Le réaménagement de la carrière de manière totalement coordonnée n'est pas possible, du fait de la configuration du site (fronts en évolution pendant 28 ans).

En fin d'exploitation, la zone d'extraction aura été pour une petite partie remblayée par des déchets inertes (partie Sud-Ouest) et pour majeure partie sera envoyée par les eaux de pluie. Un fossé permettra l'évacuation des eaux de pluie par simple gravité au niveau du deuxième palier. La seule partie hors eaux correspondra donc, au premier palier, à la première terrasse et à la partie supérieure du deuxième palier. Avant la fermeture, ces paliers seront purgés pour limiter les risques d'éboulement.

Le site sera une base de loisir aquatique.

5. Raisons du choix du site et solutions de substitution

En France, le granulat est la matière la plus consommée, après l'eau et l'air : **5 à 7 T / habitant**. Les consommations attendues pour quelques projets classiques sont les suivantes :

- 1 km de route = 20 000 à 30 000 tonnes de granulats,
- 1 maison individuelle = 100 à 300 tonnes de granulats,
- 1 bâtiment important (hôpital, lycée...) = 20 000 à 40 000 tonnes de granulats.

Le SDC insiste sur le fait que **la situation en Guyane est critique concernant la disponibilité en matériaux de construction**. En effet, de nombreuses carrières ferment et ne sont pas renouvelées, et peu de nouvelles carrières sont créées, du fait de la situation des projets en zones souvent sensibles sur le plan environnemental (zones humides, littoral...) ou réglementées (urbanisme).

Pourtant, dans le cadre du développement de la Guyane, et notamment de l'île de Cayenne, l'exploitation de nouvelles carrières ou l'extension de carrières est indispensable, afin de répondre à la demande de granulats. L'autre solution est **l'importation** de granulats, qui présente un mauvais bilan environnemental (émissions de GES et consommation d'énergie fossile importantes pour le transport, exploitation depuis des pays voisins à la réglementation environnementale potentiellement moins pénalisante qu'en France...).

Le site de SCC est déjà exploité pour **la roche massive**, ainsi la qualité du gisement est connue et fiable. SCC a réalisé une étude de marché afin de positionner au mieux le potentiel actuel et futur du site, le tout en coordination avec le SDC qui insiste sur les besoins locaux en granulats.

L'extension de la carrière est choisie afin de limiter son expansion dans le contexte urbain :

- D'abord par son **approfondissement vertical** pour limiter l'extension horizontale,
- Ensuite par son **extension horizontale**, en direction d'une ancienne carrière (où se trouve maintenant le lac de la Madeleine), afin de finir d'exploiter cette dernière et de réaliser une remise en état cohérente et valorisante pour l'environnement et le voisinage.

Le site comprend également **une centrale à béton**, afin de pouvoir proposer aux entreprises du BTP les matériaux transformés directement utilisables pour la construction. Leur localisation sur le site évite tout transport entre une carrière et les installations de transformation, comme c'est régulièrement le cas.

La localisation du site à proximité d'un axe de transport adapté (RN3) et dans l'île de Cayenne permet l'accès rapide, par des voiries adaptées, aux divers chantiers du secteur. Le transport est ainsi limité.

L'agencement interne du site, au niveau de la plateforme des installations, est existant et optimisé, avec un plan de circulation interne conçu pour limiter les risques dus au trafic. L'implantation de la centrale à béton s'est inséré sur un emplacement libre.

Sur le plan **économique**, la pérennisation du site permet de continuer à générer des emplois directs et indirects, le tout sur une période de 30 ans. Le marché de l'emploi étant compliqué en Guyane, ce point permet de valoriser également ce projet.

Les solutions de substitution étudiées sur le site sont les suivantes.

Tableau 2. Solutions de substitution

Thématique	Choix technique	Solution de substitution
Tirs de mine	Deux par semaine	Fréquence minimum nécessaire pour réaliser l'exploitation de la carrière conformément à la production annuelle attendue, dimensionnée pour répondre aux attentes du secteur guyanais
Carrière	Exploitation par approfondissement vertical et horizontal	Approfondissement uniquement horizontal à la même profondeur qu'actuellement : superficie équivalente supérieure pour produire la même quantité de granulats > préférence d'un approfondissement vertical pour éviter l'impact d'emprise dans le contexte urbain du site